

Des *Pillaouer* de Plœuc-sur-Lié aux chiffonniers de Gournay-en-Bray (1881-1977)

Yann LE HERISSE

Doctorant, université du Havre

Cet article veut apporter une petite pierre à l'immense édifice consacré à étudier l'émigration bretonne en France. Certains historiens tels Abel Chatelain¹, Jean Delumeau² Jacques Dupâquier³ ou encore Georges Minois ont étudié le sujet dans sa globalité; mon étude consiste à étudier un groupe de chiffonniers des Côtes-du-Nord dans une petite ville normande aux XIX^e et XX^e siècles.

Le métier de chiffonnier (aujourd'hui disparu) peut être défini par le simple fait de collecter des chiffons. Cela était probablement vrai en 1292⁴ à Paris où le métier est pour la première fois mentionné. Le métier évolua et se diversifia durant les siècles. Le chiffonnier se mit à ramasser des marchandises diverses et variées telles que les peaux de lapins, de taupes, de sauvagines (belettes, putois, blaireaux, fouines, renards...), les cuirs, les os, les plumes, les crins, la soie de porc, la ferraille, les papiers, les meubles... Le chiffonnier n'achetait jamais des objets neufs mais toujours des objets usagers qu'il acquérait à bas prix dans l'espoir de réaliser un bénéfice en les revendant. Ce métier a surtout été étudié en Bretagne⁵ et à Paris⁶.

1. CHATELAIN, Abel, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914*, Lille, PUL, 1976, 1215 p.

2. DELUMEAU, Jean, *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Privat, 1991, 542 p.

3. DUPAQUIER, Jacques, *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988.

4. *Dictionnaire historique des arts, des métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle*, Marseille, Franklin/Laffitte, 1977, 856 p.

5. BER-KEMENER, Yann, *Pilhaouer et Pillotou : Chiffonniers de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1987, 84 p. et LE RETIF, Jean, *Landfains : Entre Landes et Rivières*, Rennes, Rue des Scribes Éditions, 1992, 186 p.

6. FAURE, Alain, « Classe malpropre, classe dangereuse? Quelques remarques à propos des chiffonniers parisiens au XIX^e et de leurs cités », *Recherches*, n° 29, décembre 1977, p. 77-102. Paru également dans *International Review of Social History*, Cambridge, 1997.

Cet article présente le métier à Gournay-en-Bray⁷ et s'appuie sur des sources diverses⁸ qui ont permis d'établir une base de données⁹ contenant plus de 150 chiffonniers. Le canton de Gournay-en-Bray a accueilli des travailleurs des Côtes-du-Nord essentiellement originaires de Plœuc-sur-Lié. Ces hommes et ces femmes recrutés dans leurs villages par un maître chiffonnier, sont venus gagner leur vie à Gournay-en-Bray en exerçant quelque temps ce métier insalubre. La ville de Gournay-en-Bray est en plein essor à la fin du XIX^e siècle. Elle se trouve au cœur d'un pays d'élevage à proximité de la capitale (100 kilomètres). Le commerce du beurre et des produits frais y était florissant. Cette ville comptait environ quatre mille habitants durant la période étudiée. Ce canton offrait tous les atouts pour un chiffonnier qui pouvait trouver ses marchandises à la fois dans le chef-lieu de canton (un marché deux fois la semaine) et dans les villages environnants (élevage).

L'installation

La première mention du métier de chiffonnier à Gournay-en-Bray apparaît dans la liste de recensement de 1856. L'arrivée des pionniers bretons se situe entre 1876 et 1881. Ils logent d'abord dans une auberge. Ils sont au nombre de cinq : Jean Poilpre (25 ans), Joseph Gorin (20 ans), Geneviève Gorin (22 ans), Pélagie Hello (23 ans) et Joséphine Hello (19 ans). Ils exercent tous sans exception la profession de chiffonnier ou chiffonnière et sont tous originaires de Plœuc. Ils sont issus de familles nombreuses. En 1886, un couple quitte l'auberge pour s'installer dans une maison particulière non loin du centre de la ville. Ils semblent s'intégrer à la population locale puisque des voisins non bretons témoignent lors des naissances inscrites à l'état civil.

De 1883 à 1895, le nombre de *pillaouer* augmente pour atteindre le nombre de dix. Ce sont en majorité des hommes (seulement trois femmes et mariées) âgés d'une vingtaine d'années. Ils sont issus du milieu rural. Ces chiffonniers sont unis par des liens familiaux. Le métier semble leur réussir puisque deux d'entre eux deviennent aubergistes en 1891 et 1892. Ils bénéficient ainsi d'un fond de commerce pour accueillir leurs clients les jours de marché. C'est très certainement par ce moyen qu'ils réussirent à évincer leurs concurrents brayons. Ils profitèrent également des mauvais rapports entre la municipalité et la famille Lomenede (monopole avant l'arrivée des *pillaouer*) en raison des lois de salubrité publique.

7. Seine-Maritime (76). Étude réalisée dans le cadre de mon mémoire de maîtrise soutenu en juin 2002 à l'Université du Havre sous la direction de M. John Barzman.

8. Sources policières, des déclarations d'activité, l'état civil, les enquêtes concernant les établissements insalubres et incommodes, des témoignages oraux et les recensements de la population.

9. Les chiffonniers sont classés par ordre alphabétique et ensuite suivent les informations telles que l'âge, le patron, la commune de naissance, la source où ils sont mentionnés, leurs résidences, etc.

C'est avec le couple de Jean Marie Rabet (né à Plémy) et Joséphine Hello (née à Plœuc) que l'immigration bretonne va prendre de l'ampleur à Gournay-en-Bray. Le mariage a lieu à Ferrières-en-Bray le 9 juin 1886¹⁰. Leurs quatre témoins sont marchands de chiffons et originaires de Plœuc mais domiciliés à Gournay, Ry et Beauvais. Le couple acquiert en 1892 un café et débit de boisson¹¹ rue Duhamel-Daniel à Gournay à la tête duquel se tient Joséphine Hello pendant que son mari exerce le commerce de chiffonnier. Après une visite des défenseurs de l'hygiène et de la salubrité publique, ils sont autorisés à continuer leur commerce à condition d'abandonner les peaux vertes (crués)¹². En 1906, ils achèteront un atelier d'équarrissage¹³ sur la commune de Ferrières-en-Bray ce qui leur permettra d'accroître leur monopole sur la région.

À cette époque, les pays de Quintin et de Plœuc subissent les effets de la crise de l'industrie toilière et de la surpopulation. La famille Rabet va recruter sa main d'œuvre dans sa région d'origine.

Communes de naissance des chiffonniers bretons à Gournay-en-Bray de 1881 à 1921¹⁴

Communes de naissance	Nombre de chiffonniers
Lanfains	2
Langueux	3
Peumérit-Quintin	1
Plémy	4
Plérin	5
Plessala	1
Plœuc	42
Plouat	1
Ploufragan	4
Saint-Brieuc	4
Saint-Carreuc	1

Les couples étaient installés à la périphérie de la ville dans des logements appartenant au patron. Quant aux célibataires, ils étaient logés dans le grenier à peaux de lapins situé juste au-dessus du café¹⁵. Ces chiffonniers auraient voyagé jusqu'à Gournay-en-Bray au moyen de petits attelages. La durée de leur immigration varie entre un et dix ans. Ce métier semble avoir été saisonnier (de septembre à juillet). Les Bretons cessent de venir à

10. État civil de Ferrières-en-Bray.

11. Déclarations d'ouverture de cafés, Archives de la ville de Gournay-en-Bray, Série 1 I 1.

12. Établissements insalubres, incommodes ou dangereux, Archives de la ville de Gournay-en-Bray, Série 5 I 2-5.

13. Établissements insalubres, incommodes ou dangereux, Archives départementales de Seine-Maritime, 5 M 487.

14. D'après les différents recensements, Archives de la ville de Gournay-en-Bray, 1 F.

15. Entretiens oraux réalisés par Yann Le Hérisé.

Gournay-en-Bray à partir de 1921, date à laquelle des brayons sont embauchés par l'entreprise Rabet.

Le métier de chiffonnier grossiste demandait du personnel : les femmes étaient affectées au tri des chiffons, de la ferraille et des peaux. Les hommes se chargeaient du transport (à cheval) et du ramassage des marchandises. L'entreprise ne comptait jamais plus de trente salariés. Les chiffonniers travaillaient en 1901 de 6 heures jusqu'à 19 heures en ayant deux heures de pause dans la journée¹⁶.

Les déclarations d'accidents du travail¹⁷ sont, pour cette étude, la meilleure source permettant de connaître le métier de chiffonnier dans les établissements Rabet de 1904 à 1919. La déclaration des accidents de travail est rendue obligatoire par l'article 11 de la loi du 9 avril 1898, modifiée par la loi du 22 mars 1902. De 1904 à 1919, les établissements Rabet déclaraient en moyenne un peu plus de deux accidents par an. Très souvent, c'était le patron Jean Rabet qui se déplaçait pour effectuer la déclaration à la mairie. Son comptable, Honorat Lemeilleur, le remplaçait en cas d'absence. Lors des accidents, il y avait souvent un témoin ce qui signifie que les chiffonniers de l'établissement travaillaient rarement seuls. La gravité de ces accidents était variable : le plus souvent, des contusions du pied ou de la main étaient déclarées. Ces blessures étaient occasionnées par des morceaux de métal pointu et survenaient en général lors du tri des marchandises. Les contusions thoraciques et des déchirures musculaires étaient fréquentes à cause des poids soulevés. Des accidents graves se produisaient de temps en temps. Le 22 août 1905, dans la cour de l'établissement, Jean Baptiste Patel, âgé de 21 ans, chiffonnier à Gournay-en-Bray se blesse en chargeant des sacs de chiffons avec un crochet. Un sac s'est déchiré et le crochet l'a frappé à l'œil droit. Le constat de la blessure est une plaie pénétrante du globe de l'œil droit ayant touché l'iris. Ce chiffonnier âgé de 21 ans a donc perdu l'usage de son œil droit au cours de cet accident. L'homme a malgré tout conservé la vie, ce qui n'est pas le cas d'Eugène Marie Saintilan qui, le mars 1912, s'est brisé la colonne vertébrale en portant un ballot de chiffons dans la cour de l'établissement. Il a fait un faux pas et a été entraîné par le poids du ballot. Ce chiffonnier de 24 ans a perdu la vie probablement en tombant du haut d'un chargement de balles de chiffons.

Les établissements Rabet sont relativement importants puisqu'ils occupent toute la rue Duhamel de Monthurel sur le côté gauche et une partie de la rue Duhamel Daniel¹⁸. Le côté droit de la rue Duhamel de Monthurel appartenait à la famille Rabet qui logeait ses ouvriers dans de petites maisons en briques encore existantes. La cour fermée et rectangulaire devait permettre un bon déplacement des attelages qui stationnaient devant l'endroit où les ouvriers devaient charger ou décharger les marchandises. Les

16. Enquête sur la situation industrielle, Archives de la ville de Gournay-en-Bray, 2 F 5.

17. Archives de la ville de Gournay-en-Bray, 2 I 7.

18. Les enquêtes réalisées par les comités d'hygiène fournissent un plan des établissements, 5 M 506.

écuries sont au nombre de trois. L'entreprise posséda de nombreux chevaux jusqu'en 1931. J'ai suivi le nombre de chevaux des années 1892 à 1919 (date à laquelle l'automobile fut utilisée dans l'établissement)¹⁹. Ces chevaux étaient âgés de 7 à 15 ans pour la plupart et mesuraient entre un mètre cinquante et un mètre soixante (au garrot). Les juments étaient très peu utilisées contrairement aux chevaux hongres et entiers. Le nombre de chevaux varie peu de 1892 à 1896 et ils se montent à deux par an bien que de temps en temps l'un meure et l'autre soit vendu. Dans tous les cas, ils sont remplacés l'année suivante. De 1897 à 1901, les chevaux sont au nombre de cinq et entre 1902 et 1910, ils passent de six à dix. Jusqu'à 1919, leur nombre varie entre huit et dix. Ces chevaux n'étaient pas toujours dociles avec le personnel puisqu'en 1912 François Thalibart et en 1917 Jean Agas déclarèrent avoir été blessés par des coups de pieds de chevaux.

Les contributions sur les attelages révèlent également le type de matériel utilisé pour travailler avec les chevaux. De 1891 à 1905, Jean-Marie Rabet possédait deux voitures à cheval à deux roues qui pouvaient tirer chacune une charge estimée entre 500 et 800 kg. En 1906, il possède toujours ses deux voitures à deux roues mais également une voiture à deux chevaux et à quatre roues. En 1909, il possédait deux voitures à deux roues et deux voitures à quatre roues. Cette source nous montre l'investissement de l'entreprise et suggère une certaine prospérité des affaires de l'entreprise Rabet.

La prospérité

La spécialisation de l'entreprise est remarquable à partir de 1926 et le nombre de professions recensées augmente²⁰ : les mentions de comptable, chauffeur, contremaître, et emballeur apparaissent. Nous pouvons supposer que le personnel non qualifié est regroupé dans la catégorie des journaliers (embauchés selon la quantité de travail). Le charretier disparaît au bénéfice du chauffeur, le comptable est une fonction nouvelle, tout comme celle de pelletier (personne qui prépare les fourrures). Cependant cette modernisation aurait commencé plus tôt si l'on en croit les déclarations d'automobiles²¹. En 1909, Jean-Marie Rabet déclare une Vinot et Deguingamp, 4 cylindres, 4 places et une Corre, 2 cylindres, 2 places. Je ne sais si ces automobiles ont été utilisées pour l'entreprise ou le confort personnel de la famille Rabet. En 1914, une Delage 4 cylindres, 4 places appartient à Jean-Marie Rabet mais est conduite par un dénommé Cauchois. Ce Cauchois est-il le chauffeur personnel de la famille ou bien le chauffeur chargé de reprendre la marchandise encombrante aux différents endroits du canton ? Cette voiture a-t-elle servi à rapporter les bêtes mortes à domicile ? En 1919, un véhicule de transport de matériel est acheté, il pèse à

19. Déclarations des chevaux et des attelages, Archives de la ville de Gournay-en-Bray, 1 H 7-10.

20. Recensements, Archives de la ville de Gournay-en-Bray, 1 F.

21. Déclarations d'automobile, Archives de la ville de Gournay-en-Bray, 1 G 11.

vide 4800 kg et Lemercier en est le conducteur. En 1922 et 1923, les véhicules sont inscrits au nom du fils. Deux camions De Drou (ou De Dion) et une camionnette Fiat étaient utilisés dans l'entreprise puisque le fils possédait une Panhard 4 places et le père une autre voiture 4 places. L'utilisation de ces véhicules demandait des aménagements. Le dix juin 1924, Jean Rabet annonce au Préfet « qu'il installe dans son établissement, un appareil permettant le stockage d'essence souterrain ». L'appareil est un modèle Gilbert & Bracker et le réservoir contient trois mille litres. Il semble que la modernisation de l'entreprise ait été accélérée par l'arrivée du fils à la tête des affaires.

Les établissements Rabet eurent une durée de vie d'environ quatre-vingt ans à Gournay-en-Bray. Trois générations se succédèrent à la tête de l'entreprise. Dans la liste des commerçants de Gournay-en-Bray de 1925²², les établissements sont mentionnés et il est noté que cette maison a été fondée en 1883 par Jean Rabet père (Jean-Marie pour être plus exact). Cette date reste à vérifier car la première mention de Jean-Marie Rabet dans les archives de la commune de Ferrières-en-Bray se trouve en 1886 lors de son mariage. La direction de l'entreprise se transmettait de père en fils. Ainsi, le passage de témoin entre Jean-Marie Rabet et son fils Jean Rabet a lieu entre 1919 et 1921. Le père était âgé en 1921 de 56 ans et le fils de 36 ans. En 1906 et 1911, le fils travaillait déjà avec le père. Jean Rabet fils a été, semble-t-il, lentement associé à la direction de l'entreprise car en 1915, Jean-Marie Rabet est l'unique propriétaire des chevaux de l'entreprise. En 1916, le père et le fils sont les propriétaires de quatre chevaux chacun. Puis en 1919, le fils détient quatre chevaux et le père deux seulement. Le premier mars 1921, la première publicité au nom de Jean Rabet fils paraît pour la première fois dans le *Courrier de Gournay*²³. Les en-têtes papiers²⁴ de l'entreprise soulignent la succession père-fils. Sur ces en-têtes, nous savons ce que l'entreprise recherche : des chiffons (qui seront classés), de vieux métaux, des crins, des soies ainsi que des cuirs en poils. Les chiffons sont destinés aux papeteries et à l'effilochage. L'entreprise est joignable par le télégraphe et par le téléphone avec le numéro 21.

Jean Rabet fils se retrouve seul (sa mère Joséphine Hello était encore vivante à l'époque) à la tête de l'entreprise le 12 décembre 1926 (date du décès de son père à Vichy). Il gardera la tête de l'entreprise jusqu'au 30 mai 1944 où il décéda pendant le bombardement de la ville de Rouen²⁵. Son fils Bernard reprendra l'entreprise familiale conformément au souhait de ses parents bien qu'il ne le souhaitait pas. M. Vachon assura durant quelques années la succession afin que Bernard connaisse un peu mieux le métier. Bernard Rabet, contrairement à son père, n'a jamais travaillé aux côtés de

22. Fonds de M. PETIT déposés aux Archives de la ville de Gournay-en-Bray.

23. Archives départementales de Seine-Maritime, 6 U 5.

24. Établissements insalubres, incommodes ou dangereux, Archives Départementales de Seine-Maritime, 5 I 2-5.

25. Entretien oral d'un membre de la famille réalisé par Yann Le Hérisse.

son père. Il avait suivi de longues études et avait d'autres ambitions que de reprendre l'entreprise familiale. Quelques années avant la fermeture de l'entreprise, il mit un gérant à sa tête. Celui-ci sera plus tard rendu responsable de la fermeture par la population locale²⁶ (malgré les difficultés que connaissait le secteur de la récupération).

Les établissements Rabet²⁷ ont installé des chiffonniers indépendants dans d'autres cantons. Souvent ces chiffonniers avaient commencé comme ouvriers chiffonniers à Gournay-en-Bray. Par la suite, ils s'installaient à leur compte et revendaient leurs marchandises aux établissements Rabet. Il y avait une véritable fidélité à la maison Rabet de la part de ces chiffonniers indépendants. Malgré les possibilités de s'installer à leur compte, peu de chiffonniers ont fait souche dans le Pays de Bray. La plupart se sont mariés à Plœuc alors qu'ils travaillaient à Gournay-en-Bray. Le caractère saisonnier du métier a dû rendre l'intégration plus difficile. À ce jour, on dénombre cinq familles à s'être installées dans le canton de Gournay-en-Bray : les Allo, Auffray, Caillouët, Le Hérissé et Padel. Nous ne pouvons pas dire qu'il existe aujourd'hui une identité bretonne à Gournay-en-Bray même si cette émigration fut faible.

Les signes d'une réussite

Passons désormais à la réussite de la famille Rabet. Aborder la réussite d'une famille n'est pas une chose aisée. Pouvons nous dire que la famille Rabet a réussi c'est-à-dire qu'à travers son entreprise elle a pu accéder à une catégorie sociale supérieure à celle de la situation de départ ? Je le pense mais il faut relativiser cette réussite. La famille Rabet est un exemple de réussite locale que les témoignages oraux retiennent. Les agriculteurs retiennent le nombre d'herbages et de propriétés que possédait cette famille. Cette notoriété des Rabet vient donc de l'importance des propriétés qui étaient louées afin de percevoir une rente ou bien de la réinvestir dans l'entreprise. Les personnes que j'ai rencontrées lors des entretiens oraux relèvent, à l'évocation de ce nom, la fortune qu'ils possédaient. La rue Duhamel de Monthurel est toujours appelée par certains la « rue à Rabet » étant donné que toute la rue lui appartenait. La réussite est plus retenue que l'insalubrité du métier. Certains se demandent encore comment cette fortune a pu être établie en achetant des bêtes mortes, de la ferraille et des peaux de lapin à des prix dérisoires.

Le regard de la société sur ce métier change à partir de 1936²⁸. C'est à cette date que les entreprises de chiffons ne sont plus officiellement considérées comme des établissements dangereux. Les chiffonniers commencent donc à être vus autrement. L'ascension sociale évaluée d'après les pro-

26. Entretiens oraux réalisés par Yann Le Hérissé.

27. Entretiens oraux de la famille Le Hérissé réalisés par Yann Le Hérissé.

28. Nomenclatures des industries et professions, extrait du Journal Officiel du 7 mai 1936, Archives départementales de Seine-Maritime, 10 M 424.

fessions inscrites sur les différents recensements est remarquable. C'est en 1911, que nous pouvons remarquer le nouveau statut de la famille avec le qualificatif de négociant pour Jean-Marie Rabet même si le terme chiffon apparaît encore. Quant à Joséphine Hello, elle semble ne plus travailler dans l'entreprise et est juste désignée comme épouse de Jean-Marie Rabet. Les témoignages oraux affirment qu'elle s'est toujours occupée des affaires de l'entreprise. Elle devient rentière après le décès de son mari le 12 décembre 1926 à Vichy (Allier). Leur fils Jean Rabet est plus souvent mentionné comme négociant.

La réussite est également perceptible avec la présence des domestiques dans les habitations de la famille Rabet. Ces domestiques étaient recrutés localement. La présence du téléphone dès 1906 révèle un certain statut social car le téléphone était considéré comme un luxe. En 1899, Jean Rabet fils est imposable pour un vélocipède²⁹. En 1905, son père déclare « un vélocipède muni d'une machine motrice d'un cheval trois quart ». En 1909 et 1910, il déclare deux voitures automobiles alors que les autres chiffonniers commencent à ces mêmes dates à déclarer leurs voitures deux roues à cheval. Les voitures automobiles de la famille Rabet étaient conduites par des chauffeurs.

Cette réussite figure d'une certaine manière dans la licitation Rabet-Hello³⁰. Cette licitation fait suite au décès de Joséphine Hello. Les descendants n'étaient pas partisans de continuer la location des propriétés. La vente des biens de la famille Rabet eut lieu durant deux jours : les 24 et 25 juin 1948. Quarante-deux lots furent proposés à la vente. Ces lots étaient composés d'herbages, de fermes, de petites propriétés, de maisons bourgeoises ainsi que des commerces. Ces terrains se situaient essentiellement sur les communes de Gournay-en-Bray, Ferrières-en-Bray et Saint-Quentin-des-Près. Trois fermes, trois petites propriétés et vingt et un herbages furent proposés à la vente le jeudi 24 juin 1948. Les autres propriétés, dont l'Hôtel de l'Agriculture et le café de la Bourse, furent vendues le lendemain. Toutes ces propriétés étaient gérées par l'intermédiaire des notaires de Gournay-en-Bray. Les Rabet ont donc su s'entourer de personnes qualifiées pour gérer leurs affaires. Cette famille partie de rien a réussi à faire fortune et à fréquenter les familles notables de Gournay-en-Bray³¹. Malgré cela, les deux fondateurs de l'entreprise sont toujours restés simples dans leurs comportements. Jean-Marie Rabet portait toujours des sabots vernis. Cette fortune s'est constituée progressivement et surtout grâce à la personne de Joséphine Hello.

Il me paraît important de s'arrêter sur le personnage de Joséphine Hello. Nous l'avons vu précédemment, elle appartient aux pionniers bretons venus exercer le métier de chiffonnier. Nous connaissons ses origines sociales, son mariage avec Jean-Marie Rabet et les débuts de l'entreprise. Il sem-

29. Déclarations de voitures automobiles, Archives de la ville de Gournay-en-Bray, 1 G 11.

30. Archives privées famille Le Hérisse.

31. Entretiens oraux réalisés par Yann Le Hérisse.

ble à travers les témoignages oraux qu'elle soit la clé de voûte de l'entreprise. Elle est apparemment restée assez discrète par rapport à la population locale car peu de personnes se souviennent d'elle. Elle n'est pas connue par son nom de jeune fille mais sous la mention de « la vieille mère Rabet ». Cette expression met en avant l'âge mais aussi une certaine expérience de la vie. Chaque témoignage à son sujet³² est riche d'informations et, ajouté aux autres, permet de dresser un tableau de Joséphine Hello que les sources écrites ne nous auraient pas laissé imaginer. Elle est qualifiée de « sacré personnage » et « de femme autoritaire ». Son mari n'aurait jamais eu le dernier mot avec elle et n'était pas le maître chez lui. Elle était de plus « radine » et pas toujours aimable. La population locale considère que c'est elle qui dirigeait l'entreprise et que son avarice a été pour beaucoup dans la réussite de l'entreprise. La femme du petit-fils de Joséphine, la cotoya quelque peu. Elle nous présente la grand-mère de son mari comme une personne au courant de toutes les informations locales bien qu'elle fût le plus souvent dans sa cuisine. C'était une femme qui savait peu lire mais très bien compter. Elle gérait d'ailleurs les finances puisqu'elle achetait elle-même les propriétés car c'était une manière sûre de placer son argent. La gestion de son quotidien était similaire : elle coupait le beurre en parts égales afin d'avoir une part pour chaque jour de la semaine. Joséphine Hello était une femme discrète qui se tenait toujours bien. Elle était de religion catholique, croyante mais également superstitieuse. Elle n'avait pas le goût du luxe. Cette femme avait connu des débuts difficiles avec l'entreprise. Elle débuta tout en bas de la hiérarchie chiffonnaire. Durant la Première Guerre mondiale, elle dépeçait avec ses employées les chevaux morts. Elle « était dure au travail et ne se plaignait jamais ». Ce sont tous ces éléments qui nous suggèrent que Joséphine Hello était véritablement la clé de voûte, le pilier central des établissements Rabet et de la réussite familiale.

Peu à peu le métier de chiffonnier a connu des difficultés causées par la montée des règles d'hygiène et le moindre attrait pour les fourrures. Le chiffonnier a dû se reconvertir en brocanteur-ferrailleur après la Seconde Guerre mondiale. Ce fut le cas de mon grand-père, Jean Le Hérissé qui cessa peu à peu de sillonner la campagne à la recherche de peaux de lapins et de cuirs. Il décida d'arrêter le métier en 1977 et ainsi la spécialité bretonne de la récupération dans le canton de Gournay-en-Bray s'est éteinte cette année-là.

Le métier de chiffonnier a été assez peu étudié en France³³. Certains viviers de chiffonniers tels que l'Auvergne et la Bretagne sont connus mais leurs lieux de destinations le sont moins. Quelques ouvrages notent leur présence mais ne les analysent pas suffisamment. Il serait nécessaire d'é-

32. Lors de mes entretiens, la personne parlait librement et me livrait des détails, des anecdotes qu'elle avait retenue de cette époque et de cette famille. Les expressions entre guillemets sont tirées des témoignages oraux.

33. Malgré les études de Yann BER-KEMENER, Alain FAURE et Jean LE RETIF.

tablir une étude plus vaste géographiquement afin de savoir l'aire d'influence de chaque grossiste (ainsi que son réseau de chiffonniers) et de connaître les circuits de distribution des marchandises dans la Seine-Maritime. Une étude comme celle-ci permettrait peut-être de mettre en avant une spécialité bretonne dans le secteur d'activité concernant les chiffons, les métaux, les cuirs, les peaux de lapin et de sauvagines³⁴. Aujourd'hui, l'image du chiffonnier reste dans les mémoires de certaines générations et dans l'expression « se battre comme des chiffonniers » qui a tendance à résumer le caractère bagarreur de ces oubliés de l'histoire...

RESUME

L'émigration bretonne prit différentes formes aux XIX^e et XX^e siècle. Le métier de chiffonnier offrait des possibilités d'amasser un petit pécule ou bien même de s'enrichir. Les chiffonniers du canton de Gournay-en-Bray illustrent assez bien ce propos et cet article et montre l'organisation d'une petite colonie chiffonnière dans un pays d'élevage.

ABSTRACT

Migration from Brittany took many forms during the XIXth and XXth centuries. Working as a rag picker offered an opportunity to save a small sum or even to become rich. Rag pickers of the canton of Gournay-en-Bray are a good case in point: a small rag pickers' colony organizes around an unhealthy profession in a cattle-raising district.

34. C'est actuellement le but de mon DEA et le projet de ma thèse. Mon mémoire de maîtrise (avec le détail des sources) est consultable au CIRTAI (Université du Havre) avec mon autorisation préalable.